

Procès Verbal

Séance du mardi 9 Novembre 2010

L'an deux mil dix et le neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de la communauté de communes Vivarhône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Désirat, sous la Présidence de Monsieur Richard MOLINA, Président.

Convocation envoyée le 29 octobre 2010.

Membres en exercice	32
Nombre de membres présents	26 titulaires + 6 suppléants
Nombre de votants	31 dont 2 pouvoirs

Présents :

ARNAUD Alain, ORTEGA Jean Luc, FANGET Jean Luc, MELMONT Stéphane, BERNE Fernand, CELLARD Michel, SASSOLAT Roger, BONNET Danielle, DE LAGARDE Olivier, JURDIT Michel, REYNAUD Jacques, BRIAS Jacques, CHIROL Pierre, MOLINA Richard, MESSONNIER André, PHILIPPE Ronan, ARCHIER Nicole, COMBE Patrick, GARNIER Christian SOLAÏ Michel, DUCOING Solange, ASTIER Jean-Noël, BERTHAUD Dominique, SOUBEYRAND René, TREMOULHEAC Huguette, SERILLON Danielle, ROCHE Didier, BOUDIN Pierre-Yves, CHABAUD Christian, SAGE Emmanuel.

Autres présents : Monique BOIS (Trésorière Serrières), Karine JOFFRE, Nadine FANGET, GRENIER Christophe, CLOT Roger.

Excusés :

MARTIN Hervé, FRAYSSE Yves, RYEZ Cécile, DUCHAMP Denis, VALENCONY Christine, CANADA Alain, MARGIRIER Brigitte, ARRIGHI Paul, KOUOTZE Philippe (pouvoir à Ronan PHILIPPE), ALLEON Vincent, BOURRET Brigitte, TORGUE Laurent (pouvoir à Danielle SERILLON), LEPINE Monique, BOISSONNET Frédéric, LADAVIERE Marie-Jo.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Michel SOLAI, Maire de Saint Désirat, accueille les représentants du Conseil Communautaire et les remercie de leur présence. Il cède ensuite la parole à Richard MOLINA.

Richard MOLINA, Président de la Communauté de Communes ouvre la séance et remercie les élus présents, Madame la Trésorière ainsi que les représentants de la Presse.

Avant l'ouverture de la séance, il présente à l'assemblée Christophe GRENIER, adjoint à Félines désigné par sa commune en remplacement de Roland MOULIN, qui nous a quitté il y a quelques mois.

Richard MOLINA souligne les compétences d'un élu engagé dans la vie associative et culturelle du village de Félines. Il demande à l'assemblée d'accueillir ce nouveau délégué, qui saura apporter ses compétences au travers des commissions de la communauté de communes.

Richard MOLINA présente ensuite l'ordre du jour de la séance :

1. Cotisation Syndicat Mixte Ardèche Verte : Proposition du Bureau
2. Bilan commission Voirie : Propositions / réunion du 28 octobre 2010
3. Commission Environnement : Marché collecte sélective + avenant au contrat barème D Eco Emballages + collecte des déchets agricoles
4. Commission développement économique : bilan réunion du 7 octobre + ORC : convention avec l'association des artisans commerçants

5. Budget : Décisions modificatives + Délibération encaissement chèque AXA + Délibération remboursement Michel JURDIT (Frais de déplacement)
6. Proposition d'annulation de la délibération du 28 septembre relative aux abattements de taxe d'habitation
7. Points divers

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée d'approuver le compte rendu du dernier Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2010. Ce Procès Verbal n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

1/ Cotisation Syndicat Mixte Ardèche Verte

Richard MOLINA rappelle au Conseil que le champ d'action du Syndicat Mixte Ardèche Verte est relativement large puisqu'il intervient dans le domaine de l'économie, du tourisme, de l'agriculture, de la culture, du cadre de vie, de la filière bois... Il permet aussi de répondre collectivement à des appels à projets européens.

Ce Syndicat compte aujourd'hui 10 équivalents temps plein, soit 8 animateurs et trois assistantes administratives à temps partiel.

Pendant les 6 années du CDPRA, le financement de ces postes a été subventionné à hauteur de 80% grâce à la mobilisation de quatre leviers de financement :

- La Région Rhône Alpes à hauteur de 60%,
- L'Europe via le FSE mais uniquement au cours des premières années
- La mobilisation de crédits FEADER et ETAT pour la charte forestière sur les 2 dernières années
- Le Département de l'Ardèche avec une enveloppe de 45000 € par an soit 225 000 € mobilisées sur les cinq dernières années du contrat. L'aide du Département a été reconduite sur la période transitoire.

Pour financer le reste, mais aussi les frais de fonctionnement de la structure et l'apport direct du SMAV dans certains projets, une cotisation des EPCI (6 communautés de communes) à hauteur de 1.40 €/habitant/an (mission randonnée comprise) avait été actée.

Ce montant n'a pas été actualisé depuis 6 ans (équilibre sur la durée du contrat).

Sur le prochain contrat il semble difficile de maintenir les 80% de subvention, un objectif raisonnable est plutôt autour de 70%.

De ce fait, le maintien des cotisations à 1,40 € n'est plus possible, il convient de revoir le montant de participation des 6 communautés de communes adhérentes.

Richard MOLINA indique à l'assemblée que le sujet a été abordé en bureau et que 4 hypothèses déclinées sous forme de tableaux sont proposées. Des scénarios différents qui intègrent ou non de nouveaux personnels sont présentés :

- 1.40 € : maintien de la cotisation mais licenciements à envisager
- 1.75 € maintien de l'équipe initiale sans intégration du poste CTEF et du poste Thèse / randonnée
- 1.86 € maintien de l'équipe initiale + poste CTEF
- 2 € maintien de l'équipe initiale + poste CTEF+ poste thèse randonnée sur 3 années

Compte tenu de ces éléments et des différents échanges sur les augmentations de cotisation, le Bureau propose de maintenir l'équipe initiale sans intégration de postes supplémentaires pour un montant de cotisation à 1.75€ /habitant / an.

Le Conseil approuve cette proposition.

2/ Bilan commission Voirie : Propositions suite à la réunion du 28 octobre

Marché Voirie 2010 : bilan intermédiaire

Monsieur le Président rappelle que la commission voirie présidée par Michel CELLARD s'est réunie le 28 octobre dernier.

Richard MOLINA cède la parole à Michel CELLARD qui fait état à l'assemblée des différents points abordés en commission. Tout d'abord, il procède au bilan intermédiaire du Marché Voirie 2010 confié à la Société

EIFFAGE. Le tour de table par commune sur les travaux réalisés relève une satisfaction dans son ensemble. Pour la commune de Serrières, les travaux de réseau d'enfouissement des lignes France Télécom et le délai incompressible de 60 jours vont repousser la réalisation des travaux de revêtement en début d'année 2011.

Pour Félines, l'entrée sud du village doit faire l'objet d'une remise d'ouvrage au Conseil Général. Le revêtement de la chaussée a du mal à tenir sur deux endroits bien spécifiques. Les travaux ont déjà été repris sans succès et les causes du problème restent à définir. Réunion autour du 15/11 en présence de D. CEARD, M FAURE de 3D, des élus de la commune et de l'entreprise.

D'une manière générale, pas de problème de qualité sur les travaux réalisés. Satisfaction globale sur le suivi des chantiers par le contrôleur.

Préparation Marché Voirie 2011

En ce qui concerne la préparation du Marché de voirie 2011, la commission souhaiterait un marché sur du long terme, à minima 2 ou 3 ans, afin de pouvoir débiter les travaux à la bonne saison. L'ensemble des élus présent est favorable à un marché sur 3 ans. Michel CELLARD a pris contact avec le Cabinet JULIEN susceptible d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre : réalisation des devis et suivi de travaux jusqu'à la réception. Le coût de cette prestation serait de 12 500 € pour un marché de 300 000€ soit environ 420 € par tranche de 10 000 € de travaux.

Richard MOLINA indique que le fait de confier cette prestation diminuera le volume de travaux des communes car la partie de maîtrise d'œuvre sera déduite du montant disponible pour les communes en investissement.

Richard MOLINA souligne que l'implication des élus reste essentielle et que la décision prise aujourd'hui pourra être renégociée.

André MESSONNIER souhaiterait que les devis soient plus détaillés. Il faudrait que le devis établi par EIFFAGE ne mentionne pas seulement les tonnages mais aussi les métrages (longueurs et largeurs).

Michel CELLARD indique qu'il a repris contact avec le Cabinet JULIEN et que l'option de prestation partielle n'est plus envisageable.

Période Hivernale : commande de Sel

Il est proposé de réaliser une commande groupée de sel pour cette année.

Il est entendu que chaque commune sera facturée individuellement pour sa commande qui sera passée par l'intermédiaire de Vivarhôte.

Pour cela, chaque commune devrait préciser ses besoins pour le 8/11/2010 dernier délai:

- Le volume en tonnes ;
- Sac ou vrac (ou les deux mais dans ce cas là il convient différencier les volumes) ;
- Semi humide ou extra sec ;
- Livraison ou récupération sur place.

Vivarhôte réalisera un stock de sacs de 25 kg de son côté afin d'assurer une solution de secours en cas de besoin (stock à l'atelier relais de Serrières).

Il est entendu que ce stock devra être écoulé en priorité l'année suivante afin de toujours maintenir un stock récent.

La possibilité de commander de la pouzzolane, gravier qui permet de constituer une accroche sur la neige, est évoquée. Michel JURDIT indique que ce type de matériau est essentiellement utilisé en montagne au dessus de 800 mètres.

Richard MOLINA confirme que cela ne fera pas fondre la neige ou le verglas. Par conséquent ce n'est pas vraiment adapté à notre secteur.

Suite aux données communiquées par les communes le tableau suivant est présenté à l'assemblée.

Besoins en SEL hiver 2010/2011

	sacs de 25kg semi humide	Vrac semi humide Tonnes	Réserve tonnes éq. Sacs Commande Vivarhôte	livraison	données communiquées par :
Bogy			98		A ARNAUD
Brossainc	49	5	49		JL FANGET
Charnas	98		98		R SASSOLAT
Colombier					
Félines		15	196		R CLOT
Limony		6	147		R MOLINA
Peaugres		50	196	oui	JL CHOMEL
St Désirat	98		98	oui	MIREILLE
St Jacques		5	98		intermédiaire JL FANGET
Serrières		4	49		JY BOUDIN
Vinzieux			196		C CHABAUD
	245	85	1225		

49 sacs = 1 palette = 1,225t

Points Divers :

- **Marquage / fibre optique** : les travaux de marquage sur Peaugres ont été réalisés cette semaine. La prestation de marquage reste onéreuse, par conséquent la solution serait de s'équiper d'une machine spécifique. Michel JURDIT se renseigne afin d'obtenir un devis. Pour info, Michel JURDIT indique que la prestation de marquage en autonome serait l'acquisition d'une machine pour laquelle les devis avoisinent les 6000 €. Richard MOLINA propose de faire une comparaison des prix du marché ; en investissement prix d'acquisition d'une machine de marquage et en fonctionnement pot de 30 kg de peinture.
- **Modèles d'arrêtés** : Patrick COMBE de Peaugres est sollicité comme convenu afin de fournir des modèles d'arrêtés de circulation et de permissions de voirie. Il est d'accord ce jour pour communiquer ces éléments.
- **Commission transfert de charges** : Jean-Luc ORTEGA sollicite la tenue d'une commission transfert de charge. Cette demande est soumise au conseil est il s'avère que 7 communes seraient concernées : Bogy, Charnas, Félines, Limony, Peaugres, Saint Désirat, Vinzieux. Richard MOLINA leurs demande de faire le point sur les nouvelles longueurs de voirie. Il soumet à l'assemblée l'hypothèse que la commission transfert de charges se réunisse début d'année afin de travailler ensemble (au préalable avec Madame BOIS et les communes) sur les mêmes données ce qui permettra une prise en compte sur le prochain exercice.

3/ Commission Environnement : Marché collecte sélective + avenant au contrat barème D Eco Emballage + collecte déchets agricoles

Marché collecte sélective :

Monsieur le Président indique qu'une consultation a été lancée pour le marché de collecte sélective. Il cède la parole à Alain ARNAUD, Président de la commission, qui fait lecture des nouvelles propositions et caractéristiques générales de ce nouveau marché.

Alain ARNAUD tient à souligner le travail de Lucie et l'implication de l'ensemble de la commission. Il indique de la remise des offres aura lieu jusqu'au 13 décembre à 12 heures au siège de la Communauté de Communes. Et il précise que la CAO se réunira le mardi 14 décembre à 17 h pour l'ouverture des plis.

Avenant au contrat barème D Eco Emballage :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'Eco-Emballages est une société anonyme agréée par l'Etat depuis 1992 qui organise le tri et le recyclage des emballages ménagers sur le territoire français.

Pour remplir sa mission, Eco-emballages doit coordonner les acteurs du tri et du recyclage :

- les entreprises productrices qui mettent sur le marché des produits emballés à destination des consommateurs...
- les consommateurs qui achètent des produits, les consomment et trient les emballages lorsqu'ils les rejettent...
- les collectivités locales (communautés de communes, communes...) qui organisent la collecte sélective sur leur secteur géographique...
- les filières matériaux (fabricants d'aluminium, de carton, de papier, de plastique...) qui reprennent les emballages usagés, les recyclent et les réutilisent...

Eco-Emballages perçoit une contribution financière des entreprises productrices et réutilise l'argent collecté en soutenant les actions en faveur du tri et du recyclage : beaucoup de communication et de promotion, un soutien aux collectivités dans leurs efforts de promotion et de développement du tri sélectif...

La communauté de communes Vivarhône est liée à Eco Emballages via un contrat programme de durée Barème D qui précise les conditions de soutien.

Depuis le 1^{er} avril 2010 les ordures ménagères résiduelles de notre collectivité sont traitées à l'incinérateur de TREDI à Salaise sur Sanne ce qui induit une valorisation énergétique et a pour conséquence d'augmenter le soutien d'Eco Emballages à Vivarhône (augmentation des soutiens de l'ordre de 10 196 € en 2010).

Afin de valider ce changement il convient de rédiger et signer un avenant de changement d'objectif.

Monsieur le Président soumet le projet d'avenant au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

APPROUVE l'avenant au contrat Barème D tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Collecte des déchets Agricoles :

Alain ARNAUD informe l'assemblée que la collecte des déchets agricole s'est tenue le 28 octobre et le 4 novembre à la déchetterie du Flacher à Félines. Vingt agriculteurs étaient enregistrés par la Chambre d'agriculture et onze se sont présentés à la déchetterie sur ces deux jours. Une convention a été signée entre la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes Vivarhône pour la mise en place d'une collecte de déchets plastiques agricoles pour 2010. La Communauté de Communes VIVARHONE s'engage à mettre à disposition la déchetterie du Flacher à Félines pendant ces deux jours et selon les termes de la convention. Au-delà du soutien logistique, la Communauté de Communes Vivarhône s'est engagée à soutenir financièrement la Chambre d'Agriculture pour l'organisation de ces collectes à hauteur de 200 €. Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet de convention et la participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

APPROUVE le projet de convention et le renouvellement de l'opération de collecte des déchets agricoles organisé en partenariat avec le Chambre d'Agriculture.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à reverser à la Chambre d'Agriculture la somme de 200 €.

4/ Commission développement économique : bilan réunion du 7 octobre + ORC : convention avec l'association des artisans commerçants

Monsieur le Président propose à Michel SOLAI, Vice Président, de faire un résumé de la commission développement économique qui s'est tenue le 7 octobre dernier. Le Président de la commission développement éco, énumère les différents thèmes abordés.

Signalétique des Zones d'activités :

Michel SOLAI fait une présentation des sites d'implantation et du mobilier signalétique qui sera implanté sur les zones d'activités par la société POLYMOBYL. Les zones du Flacher, du Lac, de la Boissonnette et des Ecolanges sont citées auxquelles il serait judicieux de rajouter pour Serrières les entreprises ERA, SRB et FSE....

Le principe est qu'à chaque embranchement les entreprises soient signalées afin de faciliter leur accès. Richard MOLINA constate que toutes les entreprises ne sont pas signalées. Il souhaite que les entreprises situées en bordure de voirie bénéficient d'une signalétique propre (notamment Grange, Krannich Solar et Guion sur la ZA du Flacher), afin que cela ne soit pas reproché à la collectivité. Il faudra penser à ajouter une flèche de signalisation pour indiquer la zone du Lac à Félines au rond point de la Remise. Il souhaite aussi que seules les entreprises situées sur les ZA soient identifiées (cf. X.BONNET hors zone mais en bordure du Flacher). Il propose aussi de faire figurer les logos sur les panneaux.

Projets d'implantation :

Michel SOLAI fait part à l'assemblée de différents projets d'implantation formulés par plusieurs entreprises.

Entreprise RI2E

Il précise que l'entreprise RI2E est aujourd'hui installée sur un bâtiment de 200m² sur la commune de St Désirat. Il s'agit d'une entreprise d'assemblage de composants électriques qui emploie 5 personnes. L'entreprise étant en pleine expansion, ses dirigeants souhaitent acquérir une parcelle d'environ 2 000 m² sur la ZA de la Boissonnette afin de construire un bâtiment d'environ 500 m². Emmanuel SAGE indique que l'entreprise souhaiterait plus de surface, car le terrain proposé est en longueur. Karine JOFFRE précise que le terrain adjacent étant classé en zone AUT2 la communauté de communes ne peut intervenir. Par contre le bornage doit être réalisé sous peu. Afin de faciliter une éventuelle négociation, il a été convenu avec le géomètre que lors de la rencontre sur le terrain avec le propriétaire voisin, Vivarhône en serait informé. Nicolas ACHARD de RI2E serait convié afin de rencontrer ce propriétaire. La commission s'est positionnée favorablement sur ce projet.

Entreprise LECUREUR

Michel SOLAI indique que Monsieur LECUREUR a contacté la Communauté de Communes par l'intermédiaire de Monsieur Maurice GUICHARD. Il souhaite implanter sur la zone de la Boissonnette un bâtiment pour la création d'une entreprise de location, réparation et préparation de voitures de courses. Le bornage est en cours. Le projet devrait pouvoir se concrétiser très rapidement. La commission s'est positionnée favorablement sur ce dossier.

Entreprise MOUTOT à Charnas

La société MOUTOT est une entreprise de TP implantée sur la zone de Charnas qui souhaite se développer. Elle occupe déjà 10 000 m² et souhaite acquérir 2 hectares supplémentaires pour l'installation d'une unité de broyage et développer sont activité. La commission s'est positionnée favorablement sur ce dossier.

Foncier et aménagement des zones :

La mission de négociateur foncier confiée à la SAFER devrait débuter sous peu. Seul un point de discussion sur la partie « étude » de la convention reste à résoudre.

Richard MOLINA rappelle les difficultés rencontrées sur les acquisitions foncières. Il indique que certaines entreprises « ont réservé » du foncier pour d'hypothétiques extensions. Certaines depuis plus de 5 ans. Ces « réservations » n'ont fait l'objet d'aucun acte notarié. Il s'agit d'accords verbaux. Cette situation rend difficile la gestion des zones et contraint la collectivité à ne pas donner suite à certaines demandes.

Il propose donc de garder une forme de priorité d'achat, mais dans le cas où une entreprise se porte acquéreur l'entreprise implantée devra se positionner dans un délai très court sur l'acquisition.

Richard MOLINA souhaiterait que les entreprises qui sollicitent une implantation sur les ZA répondent désormais à un cahier des charges précis (détail du projet, CA, nombre d'emplois en place et embauches prévues...). La commission se prononcera ensuite en fonction des caractéristiques du projet.

ORC :

Michel SOLAI revient sur les dossiers présentés au comité de pilotage de l'ORC.

Il précise que 10 demandes qui ont été instruites au 7 octobre 2010. Il souligne le travail accompli par Myriam GUIGAL dans le cadre de l'opération et le lien étroit qu'elle tisse entre les différents acteurs.

Le montant des subventions accordées est de 116 933 € sur un potentiel de 585 284 € pour l'aide à la modernisation (investissement).

A ce jour, 9 dossiers sont en cours d'instruction.

Parallèlement à l'aide à l'investissement des dossiers collectifs et de communication ont été concrétisés (animations terrains, plaquettes de communication...)

De plus dans le cadre de l'ORC, Michel SOLAI propose d'acter la convention qui lie l'Association des Commerçants et Artisans et la Communauté de Communes.

Cette convention détermine et précise les délais de réalisation et les modalités de rétrocession des fonds publics obtenus par le maître d'ouvrage (la communauté de communes) au profit de l'association dans le cadre de réalisation d'actions de promotion (animations) et de communication. Ainsi il conviendra de reverser à l'association les montants FISAC déterminés dans le cadre du programme d'actions (action 4 « Communication de l'union et action 5 : « Animations commerciales et artisanales »)

Le Conseil approuve cette convention et autorise Monsieur le président à signer le document qui servira par ailleurs de support aux services comptables.

Défense incendie des ZA :

Il est fait état des problématiques liées à la défense incendie sur les ZA. Monsieur le Président indique que les débits des bornes incendie en place sont soumis au débit du réseau géré par l'exploitant (SAUR). Ces débits ne sont pas suffisamment fiables en cas d'incendie majeur. Même une augmentation des diamètres des canalisations du réseau, tel que proposée par le syndicat des eaux (sur participation financière de la collectivité) ne permet pas d'assurer un débit suffisant pour les services du SDIS.

Il propose, suite aux échanges de la commission, de travailler sur un système de bêche de rétention d'eau à vocation de protection incendie.

Il serait possible de définir deux à trois sites dédiés sur les ZA et d'en assurer l'entretien et l'accès au Service d'incendie et de secours.

Des réunions avec le SDIS sont prévues afin de valider ce principe. Richard MOLINA précise que tous les documents devront être transmis aux Services de l'Etat pour validation.

Il indique que le groupe EKIBIO sur la zone de la Boissonnette à Peaugres est équipé d'une réserve incendie. Un projet de convention est présenté : il définit les conditions d'accès à cet équipement pour la défense incendie de la ZA en cas de besoin. Ronan PHILIPPE, Maire de Peaugres, précise que les négociations concernant les zones à urbaniser sont en cours de programmation.

En contrepartie, la communauté de communes participe financièrement à l'installation d'une canalisation pour le remplissage de cette bêche.

Points Divers :

- **SRB**

Michel SOLAI fait part, à titre d'information, du fait que l'entreprise SRB installée sur Serrières a du, pour des raisons de disponibilité foncière, repositionner une partie de son activité sur un nouveau site dans l'Allier. La question du foncier reste donc prégnante en matière le développement économique.

Richard MOLINA, PDG de l'entreprise, précise que le siège et une partie de l'activité ont été maintenus sur Vivarhène.

- **Subvention CG07/ Inoplast Félines (210 000€)**

Michel SOLAI rappelle que le problème des 210 000€ de subvention allouées par le Conseil général sur le dossier INOPLAST Félines, n'est toujours pas été réglé. La demande de Rendez-vous adressée par les 11 maires n'a pas été suivie d'effet. A noter que ce jour un nouveau courrier a été adressé au Conseil Général dans le but d'obtenir un rendez-vous afin d'éclaircir ce dossier.

- **SDIS / Atelier relais**

Jean-Luc ORTEGA fait part de son mécontentement dans le traitement du projet de déplacement de la caserne de sapeurs pompiers de Serrières sur le bâtiment Atelier Relais appartenant à la communauté de communes.

Il aurait souhaité que la commission développement économique soit consultée au préalable.

Michel SOLAI et Richard MOLINA précisent que pour l'heure rien n'est confirmé sur ce projet.

5/ Budget : Décisions modificatives + Délibération encaissement chèque AXA + Délibération remboursement frais de déplacement Michel JURDIT

Monsieur MOLINA, dans le cadre des opérations budgétaires demande à Madame BOIS, Trésorière de Serrières, de bien vouloir présenter et soumettre à l'assemblée les décisions modificatives à prendre.

Ainsi, Madame BOIS, présente à l'assemblée les opérations comptables à prendre en compte sur le budget principal, ainsi que les régularisations à faire dans le cadre de l'exécution budgétaire. Il convient de procéder aux modifications d'imputation de comptes selon les modalités suivantes.

De ce fait, il convient de réaffecter les crédits budgétaires comme suit :

DM 1 Budget Principal Vivarhôte

	<u>Diminution de Crédits</u>	<u>Augmentation de Crédits</u>
D 6218 : Remb° Frais de Personnel Voirie Communes	116 000,00 €	
D 6217 : Pers. Affecté cmes membre GFP		116 000,00 €
D 6413-11000 : Personnel non Titulaire		5 000,00 €
D 64168 : Autres		15 000,00 €
R 7472-TCTOUR : Sub Région		20 000,00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée si cette présentation soulève des interrogations, et propose de valider ces modifications.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

APPROUVE les décisions modificatives du Budget Principal de la Communauté de Communes Vivarhôte telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président et Madame le Percepteur à effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

D'autre part, lors du vote du budget le 13 avril dernier, la reprise du déficit du budget Annexe Ateliers Relais, n'a pas été comptabilisé par le budget principal. Il convient alors de régulariser cette situation en effectuant les opérations suivantes :

DM 2 Budget Principal Vivarhôte

	<u>Diminution de Crédits</u>	<u>Augmentation de Crédits</u>
D 6237-2 : Publication communicat° ORC Act 8	2 500,00 €	
D 6455 : Cotisation Assurances Personnel	2 845,00 €	
D 023 : Virement section investissement	17 605,00 €	
D 21571 : Matériel roulant	9 000,00 €	
D 21578 : Autre Matériel et outillage	7 605,00 €	
D 21758 : Autres installations, matériels	1 000,00 €	
D 6521-1 : Déficit Budget Annexe AR		78 944,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	17 605,00 €	
R 74718 : Autres		55 994,00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée si cette présentation soulève des interrogations, et propose de valider ces modifications.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

APPROUVE les décisions modificatives du Budget Principal de la Communauté de Communes Vivarhôte telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président et Madame le Percepteur à effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération pour l'encaissement du chèque AXA

Richard MOLINA, annonce à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur l'encaissement d'un chèque de 3 727.83 €. Ce montant correspondant au remboursement par la société d'assurance AXA, de 3 colonnes de tri endommagées en 2009 par un automobiliste sur la Commune de Peaugres, quartier La Nohérie. Monsieur le Président soumet à l'assemblée le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

AUTORISE Monsieur le Président à encaisser le chèque n° 0997862 d'un montant de 3 727.83 €.
DEMANDE à Madame la Trésorière à procéder à la bonne exécution de cette opération comptable.

Délibération relative au remboursement des frais de déplacement de Monsieur Michel JURDIT

Monsieur le Président, rappelle que dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, une sortie a été organisée le 20 septembre dernier à Bâgé le Châtel dans l'Ain. Dans le cadre de cette sortie et dans un esprit de covoiturage, Monsieur Michel JURDIT a utilisé son véhicule personnel. Ainsi, afin de le dédommager, Richard MOLINA demande à l'assemblée de bien vouloir prendre en compte sa demande de remboursement des frais de déplacement pour cette sortie, soit pour un montant de 92.16 €.

Il présente alors à l'assemblée cette demande de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

AUTORISE Monsieur le Président à rembourser les frais de déplacement de Monsieur Michel JURDIT pour un montant de 92.16 €.
DEMANDE à Madame la Trésorière à procéder à la bonne exécution de cette opération comptable.

6/ Proposition d'annulation de la délibération du 28 septembre relative aux abattements de taxe d'habitation

Monsieur le Président rappelle au Conseil sa délibération prise lors du conseil du 28 septembre 2010. Le conseil avait décidé d'entériner les mêmes taux d'abattement sur la taxe d'habitation que ceux précédemment appliqués par le Département. Cette délibération présentait la possibilité de réaliser deux objectifs contradictoires : améliorer les ressources fiscales de la communauté de communes sans pénaliser les contribuables.

Compte tenu des évolutions récentes dans la loi de finance et de l'amendement garantissant aux contribuables et aux collectivités aucune variation de cotisations (toutes choses étant égales par ailleurs) et suite à la consultation du cabinet conseil KPMG qui nous a présenté un rapport détaillé sur la question, il semble nécessaire que la communauté de communes délibère à nouveau afin d'annuler cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

APPROUVE l'annulation de la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2010.

8/ Points Divers

Proposition de prestation d'assistance juridique et comptable par KPMG

Richard MOLINA rappelle que la mise en place de la réforme des collectivités territoriale soulève des enjeux divers pour les élus. Il souligne le travail remarquable d'assistance comptable fournit par KPMG dans le cadre de ses missions auprès de la Communauté de Communes VIVARHONE. Dans un souci d'intérêt commun, et de soutien, Richard MOLINA, propose à l'assemblée de valider auprès de KPMG un marché de prestation d'assistance comptable et juridique pour les transferts de fiscalités à venir.

Ronan PHILIPPE, Maire de Peaugres, trouve regrettable l'intervention de structures privées pour palier au désengagement des services de l'Etat, qui ne répond plus aujourd'hui à sa tâche de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités.

Après un tour de salle, Richard MOLINA, propose à l'assemblée de valider et de signer auprès de KPMG un contrat de prestation d'assistance comptable et juridique afin de soutenir la communauté de communes dans l'exercice de ses compétences

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

VALIDE le contrat de prestation d'assistance comptable et juridique auprès de KPMG.
AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à cet engagement.

La commune de Peaugres, fait part à l'assemblée du courrier de la Mission Locale reçu en Mairie ce même jour. Richard MOLINA indique que Vivarhône et l'ensemble des communes ont été destinataires de leur demande de positionnement envers la structure. Le dossier sera discuté prochainement en bureau.

De plus, avant de clôturer la séance, Richard MOLINA demande à l'assemblée d'accueillir Monsieur Roger CLOT, nouveau membre communautaire de la commune de Félines en remplacement de Madame Christine VALENCONY. A l'unanimité, Le conseil souhaite la bienvenue à ce nouveau délégué communautaire. De ce fait, Monsieur le Président, demande à la Commune de Félines de communiquer sa délibération pour acter cette nomination.

Karine JOFFRE rappelle à l'ensemble des membres présent la journée de formation sur l'embellissement des communes organisée le 16 novembre prochain en partenariat avec le CAUE et Terre Ferme.

Le Conseil se termine par le verre de l'amitié. Le dernier conseil de l'année aura lieu à la nouvelle Mairie de Serrières le 14 décembre prochain.